

Délibération n°131/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 09/09/2024

Nombre de présents : 49

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 65

Date d'affichage : 09/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du neuf septembre deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, PICARD Christine, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RENAUD Patrice, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCHE André, WERA Patricia, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : CARRÉ Michel (suppléante Mme Wera), CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CHEVALIER Jean-Luc (pouvoir à M. Fournier), CONTE Claude (pouvoir à Mme Choubard), D'ASTORG Gérard (pouvoir à Mme Wera), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Boisard), FERRON Claude (pouvoir à M. Giroux), HOUBLIN Gilles, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Macchia), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), MELLIN Solange (pouvoir à Mme Javon), MORISSET Dominique (pouvoir à M. Salamolard), PERRIER Benoit, PRIGNOT Roger, PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent), VIGOUROUX Philippe (pouvoir à Mme Cordier), VUILLERMOZ Rose-Marie (pouvoir à M. Gérardin), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Ménard).

Délégués absents : BECKER Cécile, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, LEPRÉ Sandrine, LHOTÉ Mireille, MICHEL Nathalie, PAURON Éric, RAVERDEAU Chantal, REVERDY Chantal, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : Mme Fabienne JAVON

OBJET : Aide à l'immobilier économique pour le projet d'hébergement touristique de L'Orée des 4 Chemins

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1511-1 à L1511-3, L4251-17 et R1511-4 et suivants confiant au bloc local la compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre étant désormais les seuls compétents pour définir et décider de l'octroi des aides sur le territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ;

Délibération n°131/2024

- Vu le règlement d'intervention d'aide à l'immobilier économique et touristique de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre ;
- Considérant la demande d'aide à l'immobilier économique de l'entreprise L'Orée des 4 Chemins pour la création de son activité,
- Considérant que l'investissement est estimé par devis à un montant de 131 462,91 € TTC,
- Considérant la proposition du versement de l'aide à hauteur de 20% du montant de l'investissement, plafonné à 10 000€ sur présentation des factures,
- Considérant la proposition d'un premier versement de 5 000 € TTC,
- Considérant l'avis favorable de la commission économie qui s'est réunie le 12 septembre 2024,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (65 voix pour) :

- **Décide d'attribuer une aide à l'immobilier économique à la société L'Orée des 4 Chemins, à hauteur de 20% de l'investissement, plafonnée à 10 000 € et échelonnée sur deux ans soit :**
 - **5 000 € pour l'année 2024,**
 - **5 000 € pour l'année 2025**
- **Dit que l'aide à l'immobilier économique sera versée sur présentation des justificatifs.**
- **Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

